



L'informateur

24 – le 22 mai 2013

Bonjour à tous,

Cinq sujets.

1. La réunion annuelle
2. Le barrage : le film
3. La route
4. Le règlement
5. Le projet Internet

1. La réunion annuelle

On vous en a déjà glissé un mot, bref mais néanmoins significatif, vendredi dernier le 17 par courriel. La réunion annuelle a lieu samedi le 8 juin, de 9h à 11h30, à l'école St-Alban.

La réunion annuelle, c'est l'occasion de désapprouver. C'est l'occasion de féliciter. C'est l'occasion de suggérer. C'est l'occasion de sacrer les administrateurs à la porte ou de leur renouveler confiance. C'est le moment de remplacer ceux qui ne sollicitent pas de nouveau mandat. C'est le moment de présenter sa candidature si on a le goût de rendre service à la communauté, d'innover, d'améliorer. Ou de ne plus avoir de motif de critiquer.

Faut dire qu'on n'a pas entendu beaucoup de critiques cette année. Des questions ? En masse. Et on a fourni des réponses. D'ailleurs, le point suivant, sur le barrage, en fournit des supplémentaires. Parlant de barrage, c'est intéressant de comparer [notre première communication](#) sur le sujet, lors de la réunion annuelle de l'an dernier, avec celle-ci. Si vous vous prêtez à l'exercice, vous constaterez que notre connaissance du dossier à crû durant cette année, qu'elle est plus complète. C'est pourquoi on vous en fait part.

Alors, qui a le goût de devenir administrateur de notre Association ? Au moins deux postes seront à pourvoir cette année. Si vous désirez en discuter avec le président actuel, ça lui fera plaisir. [Envoyez-lui un courriel](#).

Vous recevrez toute la documentation pertinente, états financiers compris, le 28 mai.

2. Le barrage : le film

Les rumeurs, c'est le *fast-food* social. Tout comme un *Big Mac*, on a du plaisir à en consommer de temps à autre mais si on veut vivre en santé, faut pas se contenter de ça. Il y en a même des variétés auxquelles il ne faut pas goûter.

Pour que la question du barrage fasse résolument partie de la saine alimentation factuelle, nous avons décidé de vous en expliquer la recette complète. Certains ingrédients vous sont déjà familiers, d'autres pas. Mais ce qu'on vous dit ici, c'est pas du *fast-food*. C'est un peu long mais comme pour un festin, ça vaut la peine.

La genèse

Tout commence il y a au moins une soixantaine d'années alors que des gens, dont nous ne connaissons pas exactement les motivations, souhaitent hausser le niveau du lac. Le lac, à ce moment, se prélassait au moins 50 cm (20 po) plus bas que maintenant. Il se décharge dans la rivière en se faufilant de chaque côté d'un îlot qui trône au milieu de l'exutoire, dans l'embouchure de la rivière.

Pour arriver à leurs fins, ces gens dont nous ne sommes pas certains de l'identité¹ décident de bloquer le côté sud de l'îlot en y construisant une digue au début de laquelle ils installent un déversoir à seuil variable – la fameuse «pelle». Puis pour régler le niveau de l'eau à la hauteur qu'ils désirent, ils installent un petit barrage d'environ 50 cm de hauteur, du côté nord de l'îlot, là où se trouve ce qu'on appelle la «décharge naturelle».

Résultat ? L'île est devenue une presqu'île. Mais le souvenir de cette transformation s'est quasi perdu dans la nuit des temps. Même le gouvernement ne connaît pas les tenants et aboutissants de cette histoire. À preuve, aujourd'hui, le Gouvernement parle officiellement (1) de la décharge naturelle comme étant «le barrage principal», (2) de la «pelle» – ou de ce qu'elle est devenue depuis les travaux de 2012 – comme «l'exutoire secondaire non naturel» et (3) a retiré la digue de son répertoire, ne la distinguant plus comme telle parmi les roches naturelles du site.

C'est dans ce contexte que la Société d'aménagement du lac Clair décide, en 2011, de procéder à des travaux sur la «pelle». Pourquoi ? La vanne de régulation est en mauvais état et sa gestion est pénible, compliquée.

La Société commande une expertise à Lavalin pour obtenir un avis sur les moyens de régler le problème de gestion de la «pelle». Mais la Société ne connaît pas plus que le Gouvernement l'histoire de l'île devenue presqu'île. Seuls les «anciens» de St-Alban connaissent cette histoire et encore, ils n'en font pas un téléroman de grande écoute.

Lavalin n'investigue pas plus loin que les apparences. Elle juge que la «pelle» n'est pas utile au contrôle du niveau du lac et qu'un déversoir à seuil fixe suffira. Elle fournit un rapport en ce sens.

Ce qui fut dit, fut fait à l'automne 2011. La Société obtient le permis requis pour «travaux mineurs». La «pelle» est remplacée par un seuil fixe. Mais on se retrouve aujourd'hui avec un lac dont le niveau est souvent au-dessus de la normale. Pourquoi ?

¹ Un de vous, chers propriétaires, serait-il historien, professionnel ou amateur ? Nous serions curieux de savoir exactement qui a procédé aux travaux dont il est ici question et en quelle année.

Parce que la «pelle» avait une capacité d'évacuation appréciablement plus importante que le déversoir actuel. Quand on ouvrait la vanne, c'est une épaisseur d'environ 75 cm d'eau qui s'écoulait. Lorsque le niveau du lac était revenu normal, on refermait la vanne.

Aujourd'hui, on n'a plus la possibilité d'ouvrir la vanne car il n'y a plus de vanne, plus de seuil variable. Le seuil du déversoir est fixe et la capacité d'évacuation n'est pas suffisante.

En résumé, le potentiel d'évacuation de la décharge naturelle a été coupé en deux par la construction de la digue il y a une soixantaine d'années et en éliminant la «pelle» en 2012, on l'a réduit encore un peu plus. Avoir su que la décharge naturelle était déjà réduite de moitié, on aurait probablement agi autrement.

Le déluge et la Loi 93

Juillet 1996. Vous vous souvenez certainement du déluge du Saguenay. Le gouvernement a réagi. Il a décidé que tous les barrages du Québec seraient désormais capables de gérer la «crue de 100 ans». La crue de 100 ans («centennale», dans le jargon gouvernemental), c'est celle qui suit une grosse pluie qui a une chance de tomber une fois par cent ans. On ne sait pas quand ni où, mais on sait qu'elle va se produire.

Alors en 2000, le gouvernement passe la Loi 93, **Loi sur la sécurité des Barrages**, qui dit à son article 16 que «*Tout barrage à forte contenance doit faire l'objet, selon la fréquence et les autres conditions que détermine le gouvernement par règlement, d'une étude effectuée par un ingénieur et visant à en évaluer la sécurité au regard des règles de l'art et des normes réglementaires de sécurité.*»

Or, le lac Clair est à forte contenance. Donc...

Puis, pour appliquer la loi, arrive le **Règlement sur la sécurité des barrages** qui dit, lui, que l'étude en question doit être effectuée, dans le cas d'un barrage comme le nôtre, au plus tard 18 ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ça, c'est en 2018.

Et enfin, le Règlement spécifie que, dans le cas d'un barrage dont la rupture aurait des conséquences «minimales» ou «faibles», comme le nôtre, l'étude doit déterminer les mesures à prendre pour qu'il résiste à la «crue centennale». Encore chanceux, certains barrages doivent pouvoir résister à la «crue millennale». Pfiou...

Le test de la réalité

Alors, finalement, pourquoi toute cette énergie et cet argent sur le barrage, cette année ? Pas compliqué. La Loi nous oblige à le faire. Pas tout de suite mais d'ici 2018. Alors pourquoi cette année ? Parce que les assurances, elles, veulent qu'on le fasse cette année. Et surtout parce que le terrain de Frédéric Corneau, bordé par le côté ouest de la décharge naturelle, est en train de s'en aller tranquillement dans la rivière, poussé par les hauts niveaux d'eau du lac. La construction d'une digue sur son terrain fait aussi partie des travaux.

Et d'ailleurs, pourquoi retarder ces travaux. On va attendre, un an, deux ans ? Jusqu'en 2018 ? Ça va coûter encore plus cher, avec l'inflation. Et de toute façon, la loi nous y oblige. Et indépendamment de la Loi, le Bon Sens nous y oblige aussi.

Et pourquoi la Société ne l'a pas fait avant de nous céder ses biens ?

Parce qu'ils ne savaient probablement pas, huit ans d'avance, que cette obligation existait. Parce qu'il est certain que Lavalin ne leur a pas dit. Parce que leur assureur ne le leur demandait pas. Parce que la «pelle» était encore en place et que le terrain de Corneau n'avait pas le goût de foutre le camp à l'eau.

Quand on a insisté, ils nous ont quand même donné 20K\$ pour contribuer à ces travaux.

Et qui paie le reste ?

C'est nous, les propriétaires, qui payons, évidemment. TOUS les propriétaires doivent payer. C'est une affaire communautaire.

On vous a communiqué les chiffres dans le dernier Bulletin. Citation de ce Bulletin :

À la signature de l'acte de cession, la Société a consenti une contribution de 20K\$ pour les travaux au barrage. $127K\$ - 20K\$ = 107K\$$. L'estimé des travaux comporte une marge de $\pm 10\%$. On peut donc s'attendre, au pire, à un déboursé supplémentaire de 12 700 \$. Le montant de la cotisation extraordinaire, à partager entre 121 propriétaires, a donc été prudemment fixé à 1 000 \$.

Voilà. La bonne nouvelle, c'est qu'au moins 100 propriétaires ont déjà payé le 1000 \$.

3. La route

Avez-vous remarqué comme la route est belle, cette année ? Ce n'est pas par hasard. Ni parce que le président fait une bonne vie et que la Divine Providence l'a récompensé.

C'est parce que nous sommes désormais munis d'une magnifique et efficace gratte, compétemment manœuvrée par notre excellent intendant, Martial Germain. Au lieu de dépenser 2000\$ pour chaque coup de gratte par un fournisseur extérieur, nous avons décidé d'acheter ce machin au coût de 9K\$.

Faut le tirer, le machin. Alors on a loué, par contrat renouvelable, un tracteur John Deere 6300. Son propriétaire s'en sert pour déneiger et nous le loue durant les mois d'été. 200 heures pour 3400\$ plus taxes.

Résultat, au lieu de se demander à chaque fois si la route est assez maganée pour que ça vaille la peine de dépenser 2000\$ pour la remettre en état, Martial enfourche sa monture, tire la gratte et ainsi la route est entretenue eu lieu d'être retapée.

Cette année, le déboursé est de 13K\$. Auparavant, on passait six coups de gratte par année, des fois sept. On n'osait pas dépenser plus. Ça nous coûtait environ le même prix que cette année pour un résultat beaucoup moins bon. L'an prochain, ça va coûter beaucoup moins cher et le résultat sera toujours aussi excellent que cette année.

Vive la gratte !

Soit dit en passant, c'est un produit Québécois, cette gratte. Elle est fabriquée par *Les équipements Wil-Be inc.* de Pintendre. Son nom de gratte ? «*Wil-Be Smart-Surface Tool*». Ça vend mieux, les noms anglais, paraît. Pendant ce temps-là, comment la très américaine General Motors appelle-t-elle son nouveau modèle 4x4 ? *Terrain*.

Misère...

4. Le règlement

Le règueulman, c'est le règueulman. Faut qu'y soueille sui. Ceux qui sont pas contents, qu'y s'en vont. Vous connaissez cet oukase de nos grands-pères et autres préfets de discipline.

La prononciation n'est pas la même mais l'idée, elle, est identique. Le règlement auquel nous avons tous souscrit par contrat d'achat, faut l'observer. Sinon... ben *bye bye* !

Maintenant que les grandes manœuvres contractuelles sont derrière nous, que notre Association est seule gestionnaire du territoire, elle va avoir le temps de veiller au grain quant au respect du règlement, autrement dit le respect de notre voisin.

Le règlement est publié sur notre site. Vous pouvez le consulter facilement. Vous porterez attention à ce qui a trait :

- au bruit : l'horaire estival pour l'utilisation des scies à chaîne et autres bébelles motorisées dont tous les bien-dotés de testostérone raffolent;
- à la pêche : respectez votre quota, comptez vos prises et faites en rapport. Question de garder le «troupeau» en santé;
- aux bateaux : il faut les laver à l'eau de javel si vous les apportez d'un autre lac;
- aux constructions : il faut soumettre vos plans à l'Association avant de construire, pas durant la construction.

Et enfin, faites attention aux feux à ciel ouvert. Il n'y a pas qu'en Californie que les maisons en milieu boisé peuvent s'envoler en fumée.

5. Le projet Internet

Vous ne croirez pas ! Ça s'en vient ! Bon, faut pas le claironner tout de suite et on ne vous dira rien de plus, aujourd'hui, que ceci : dans deux ou trois semaines, on saura à coup sûr si Internet à haute vitesse fonctionne au lac.

On ne vous dit pas le nom du fournisseur (mais ça se peut que lui-même se manifeste), on ne vous dit pas à partir de quand ni à quel prix. On ne dit rien, nah !

Mais on est pas mal certains que vous allez être très contents.

Vos administrateurs

www.lacclair.org